République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~~

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 28 septembre 2026

~~~~~~

RESTAURATION D'UN SITE PARTICULIER - BERGES DE L'HÉRAULT CHOIX DU SCÉNARIO DE TRAVAUX ET MISE À JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 28 septembre 2026 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 22 septembre 2026.

Étaient présents ou représentés	M. Jean-François SOTO, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, M. Philippe SALASC, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC
Procurations	M. José MARTINEZ à Mme Véronique NEIL, M. Jean-Marie VIAL à M. Jean-François SOTO, Mme Anna ASPART à Mme Nathalie GALLIERE, Mme Angélique BAILLY à Mme Nathalie PEREZ.
Excusés	M. Gregory BRO.

Quorum : 26 Secrétaire de séance : *Philippe LASSALVY*	Présents : 46	Votants : 50	Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.
VU le Code général des collectivités territoriales et en particulier son article L 5214-16 ;
VU le Code de l'environnement et en particulier son article 211-7 ;
VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) n°1527 du 18 septembre 2017 portant création du service « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI), instaurant la taxe et créant le budget annexe ;
VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;
VU la délibération du conseil communautaire de la CCVH n°3171 en date du 25 septembre 2023 approuvant la stratégie GEMAPI ;
VU la délibération du conseil communautaire de la CCVH n°3234 en date du 27 novembre 2023 approuvant la feuille de route GEMAPI 2023-2028 ;
VU la délibération du conseil communautaire de la CCVH n°3921 en date du 20 octobre 2025 approuvant le plan de financement pour la restauration d'un site particulier situé au lieu-dit l'Aumède au Pouget ;

CONSIDERANT que le conseil communautaire a approuvé, par délibération en date du 20 octobre 2025, le projet de restauration d'un site particulier au lieu-dit l'Aumède sur la commune du Pouget et son plan de financement,
CONSIDERANT que le coût de ce projet était estimé à 100 000€HT avec les études préalables et de maîtrise d'œuvre,
CONSIDERANT que les études de maîtrise d'œuvre, lancées début 2026, ont conduit à proposer différents scénarios et à revoir l'estimation de ces travaux de restauration,
CONSIDERANT que le scénario 1-B consistant au retrait de l'ensemble des merlons avec résilience naturelle est estimé à 146 177 €HT et peut être financé à hauteur de 80%,
CONSIDERANT que les études de maîtrise d'œuvre représentent un coût effectif de 21 130 €HT
CONSIDERANT que le coût global du projet suivant le scénario 1-B représente un coût estimé à hauteur de 167 307 €HT, soit un reste à charge pour la CCVH estimé à 33 461 €HT,

CONSIDERANT que le scénario 1-A peut également bénéficier de financement à hauteur de 80%. Ce scénario prévoit le retrait des merlons avec plantations, son coût global est donc supérieur au scénario 1-B. De plus, à ce stade, le service en charge de la GEMAPI ne préconise pas de réaliser ces plantations mais d'accompagner une régénération naturelle des milieux,
CONSIDERANT que les autres scénarios peuvent prétendre à un financement moindre et représentent donc un reste à charge plus important pour la CCVH sans que les interventions n'apportent une plus-value en termes de fonctionnalité des milieux,
CONSIDERANT que pour bénéficier des financements relatifs à ce projet de restauration, il est nécessaire d'actualiser le plan de financement auprès des partenaires financiers,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le choix du scénario 1-B proposé tel que présenté dans l'annexe ci-jointe,
- d'approuver le plan de financement mis à jour ci-annexé,
- d'autoriser le Président à solliciter les financeurs pour les demandes de subventions, dans la limite des 80% de financement,
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement prévisionnel ainsi présenté,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer les futures conventions et tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'État N° 4268
Publication le 02/10/2026
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 02/10/2026
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260928-28281-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

Communauté de communes
Vallée de l'Hérault

Plan de financement prévisionnel

Renaturation des berges de l'Hérault

Aire de captage de l'Auméde, Le Pouget (34230)

DEPENSES			*RECETTES*		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Etudes	21 130 €	14%	Agence de l'eau	83 654 €	50%
Travaux	146 177 €	87%	Conseil régional	33 461 €	20%
			Conseil départemental	16 731 €	10%
			PART FINANCEURS	133 846 €	80%
			PART AUTOFINANCEMENT HT	33 461 €	20%
TOTAL HT	**167 307 €**	**100%**	**TOTAL HT**	**167 307 €**	**100%**

TRAVAUX DE RENATURATION DES BERGES DU FLEUVE HÉRAULT

COPIL de présentation du Projet 8 juillet 2026

SOMMAIRE

LOCALISATION, CONTEXTE D INTERVENTION ET OBJECTIFS POURSUIVIS

ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

ELEMENTS STRUCTURANT ET CARACTERISTIQUES DU SITE DE l'AUMEDE

PPRINCIPE GENERAL D INTERVENTION, AMENAGEMENTS PROJETES ET ORGANISATION DES TRAVAUX

DIMENSIONNEMENT FINANCIER

DANALYSE COMPARATIVE DES SCENARII

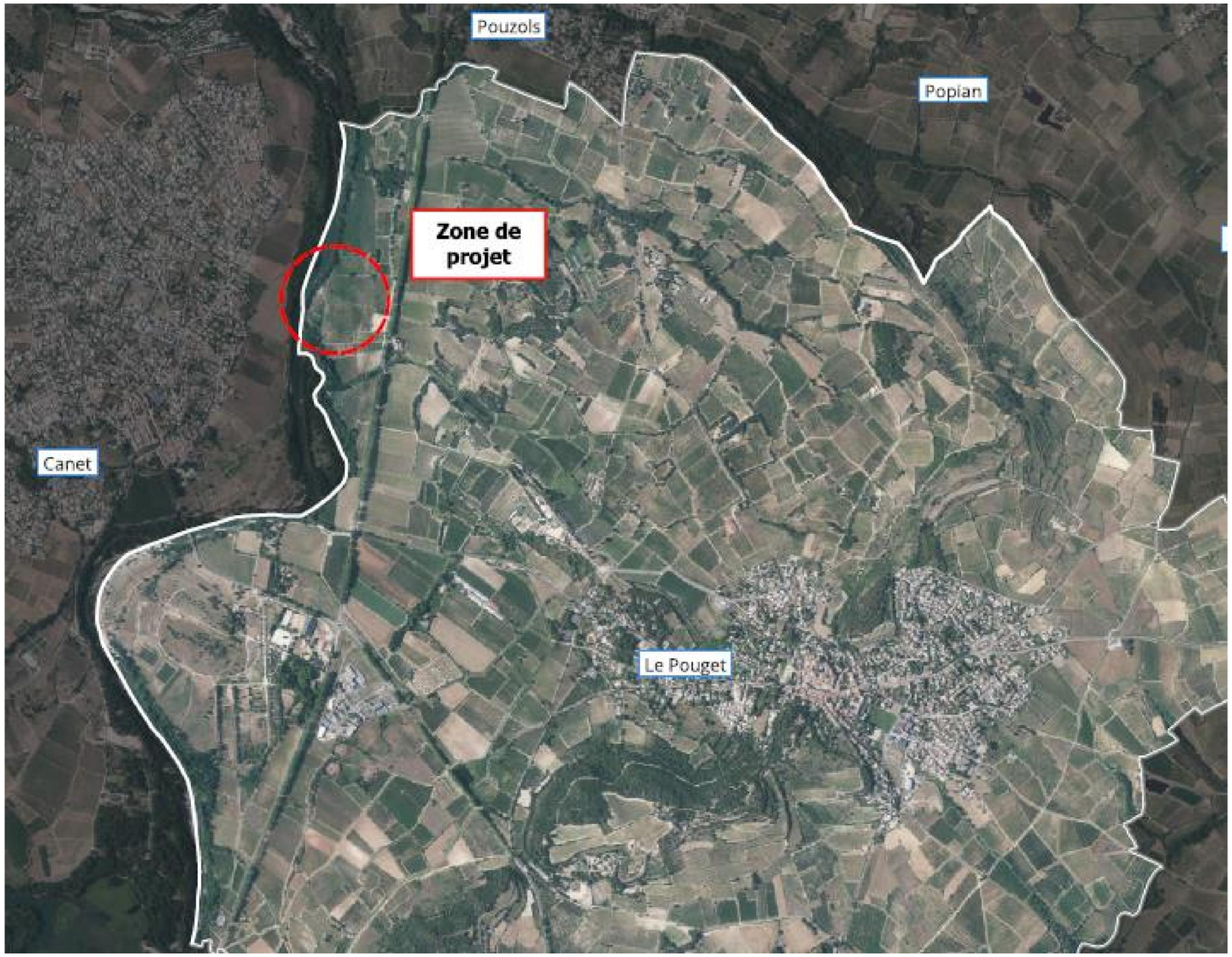
SUIVI DES EVEE ET RECONSTITUTION DE LA RIPISYLVE

CADRE REGLEMENTAIRE D'INTERVENTION (Loi sur l'Eau)

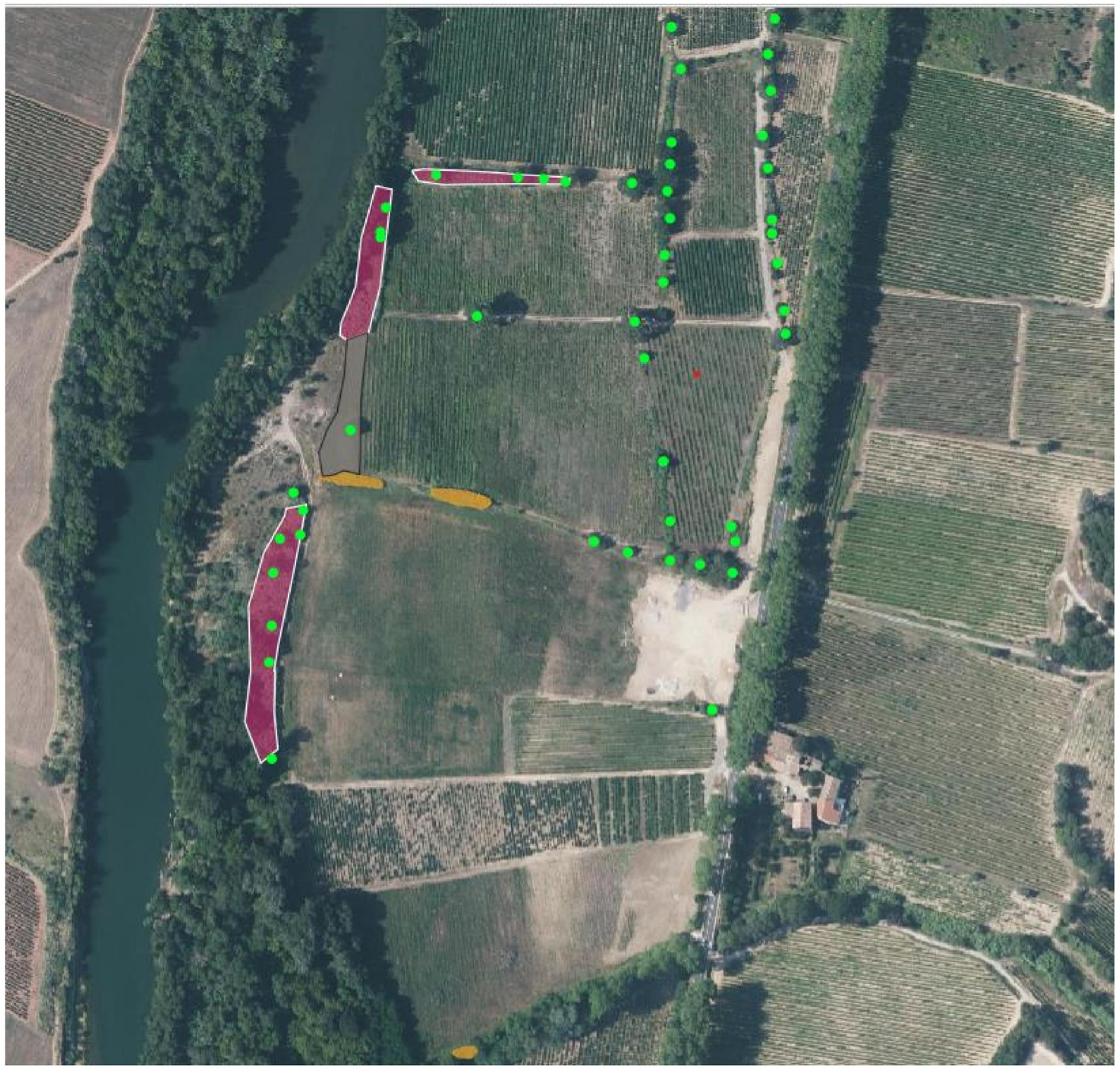
PHASAGE DES OPERATIONS ET PHASAGE TRAVAUX

GAXIEU
AU COEUR DE VOS PROJETS

LOCALISATION DU PROJET:



LOCALISATION DES MERLONS ET CANNIERS:



Contexte intervention:

- ***Le site de l'Aumède est concerné par l'action 7 du plan d'action émanant du plan de gestion du fleuve Hérault et de ses affluents 2026-2036.***

  Cette action vise un projet restauration de Site Particulier (RSP) par la renaturation des berges de Hérault sur le site de l'aire d'alimentation du futur captage de l'Aumède au Pouget (34230).

Objectifs poursuivis :

- *Amélioration des caractéristiques hydromorphologiques.*
- *Restauration de l'Espace de Bon Fonctionnement du fleuve Hérault.*
- *Traitement des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes.*
- *Reconstitution d'une ripisylve durable.*
- *Prise en compte des usages Locaux.*
- *Création d'un site vitrine de renaturation des cours d'eau sur le territoire CCVH*

Objectifs Complémentaires :

- *Revalorisation des matériaux in situ:*
  - *Réinjection sédimentaire*
  - *Re nappage des terres*

GAXIEU
AU COEUR DE VOS PROJETS

Etat des lieux et diagnostic

Contexte foncier général:

- Maitrise foncière de l'ensemble du site projet par la CCVH.

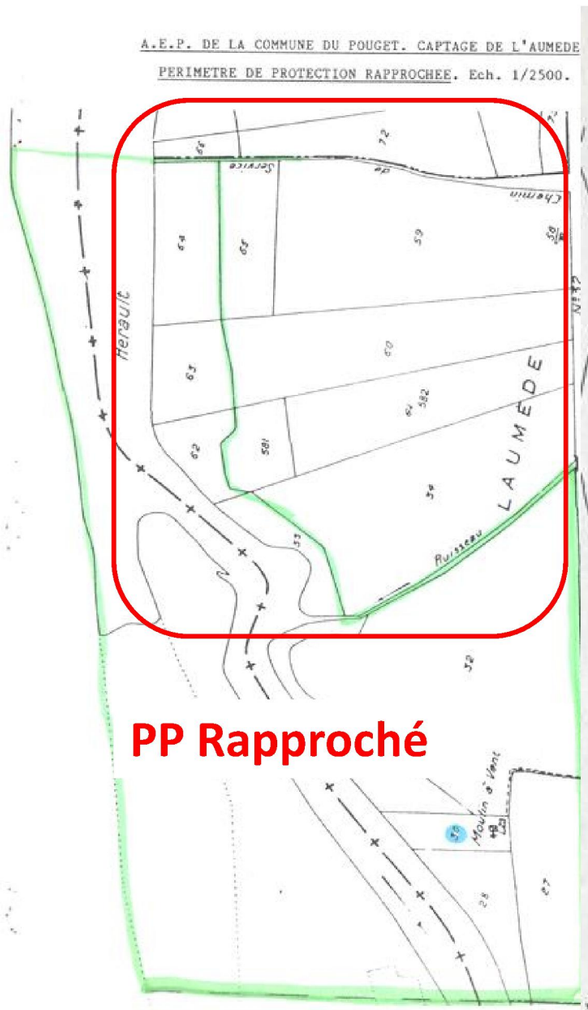
- Projet futur captage Aumède – parcelle AK-2, AK -3

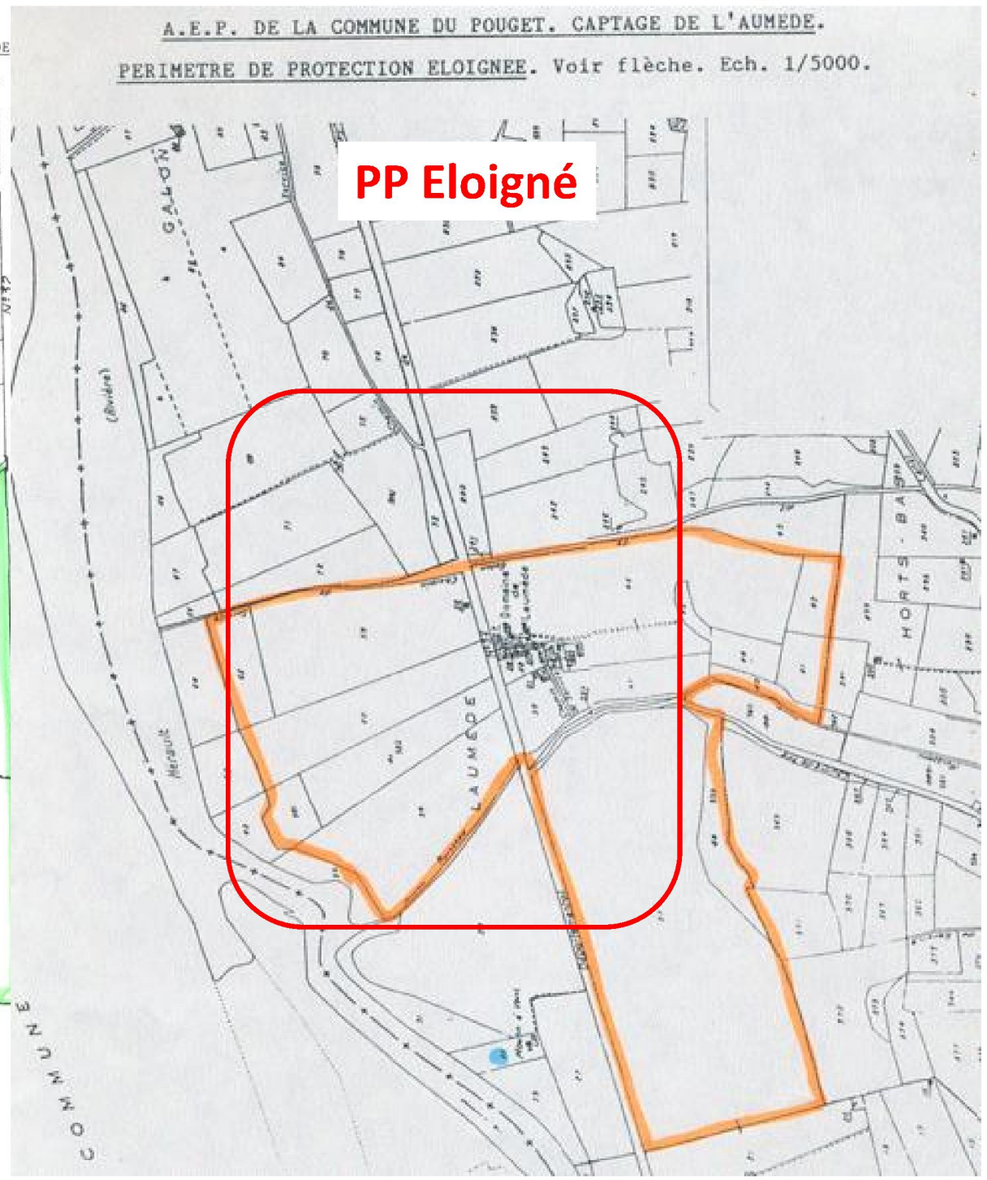
- Conventionnement passé avec le LPA de la Vallée de l'Hérault à destination d'exploitation agricole. Parcelles Ak 6 - AL 149, 147, 156



Etat des lieux et diagnostic du captage existant

- *Hydrogéologie*
  - Captage actuel ***Puits de l'Aumède***
    - Le projet respecte les prescriptions de l'Hydrogéologue concernant les, PPR, PPE.





Etat des lieux et diagnostic

Hydrogéologie

- Projet se situe dans le périmètre ***du futur site de captage de l'Aumède.***
  - Le projet respecte les prescriptions de l'Hydrogéologue concernant les PPI, PPR, PPE.

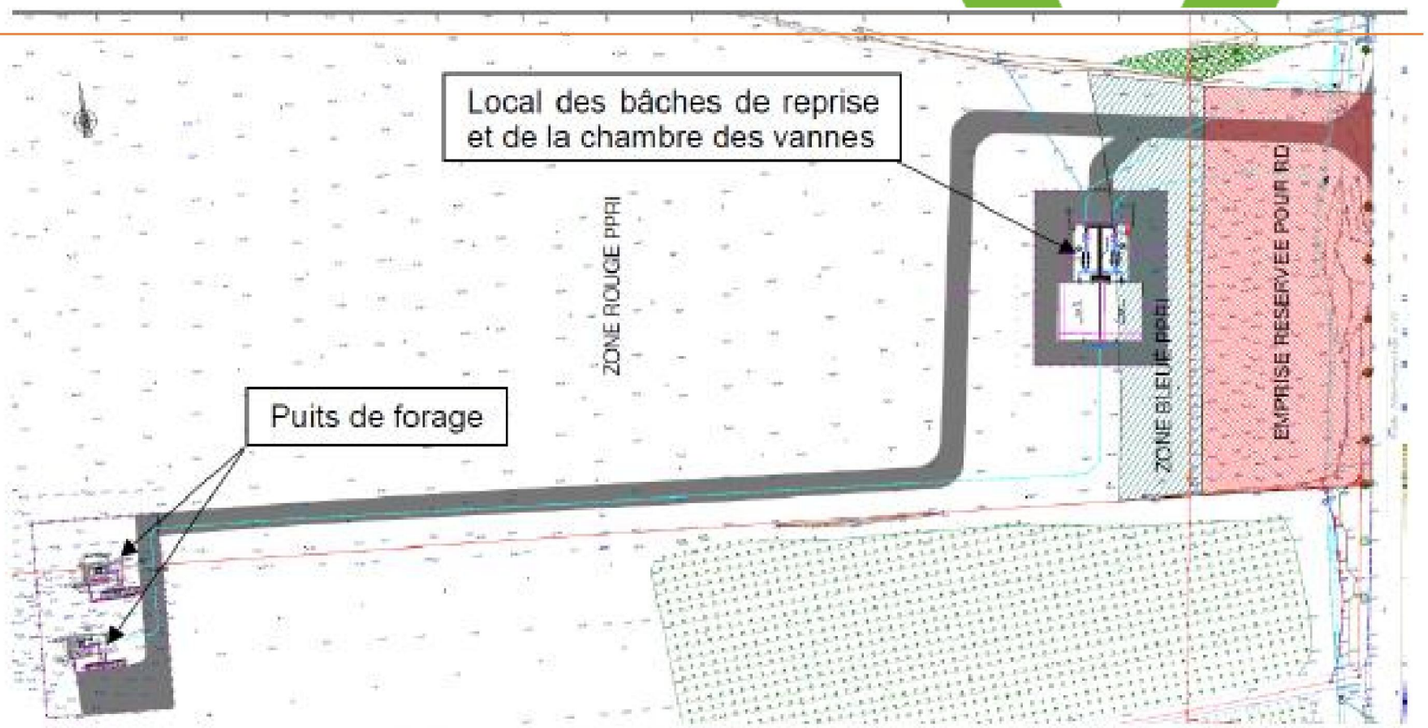
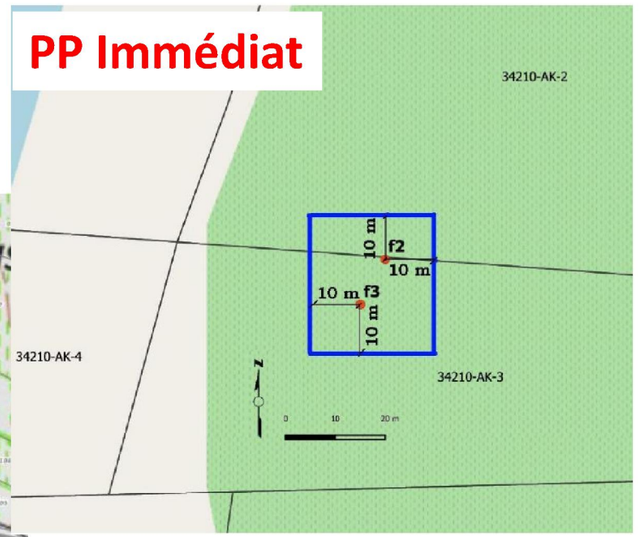
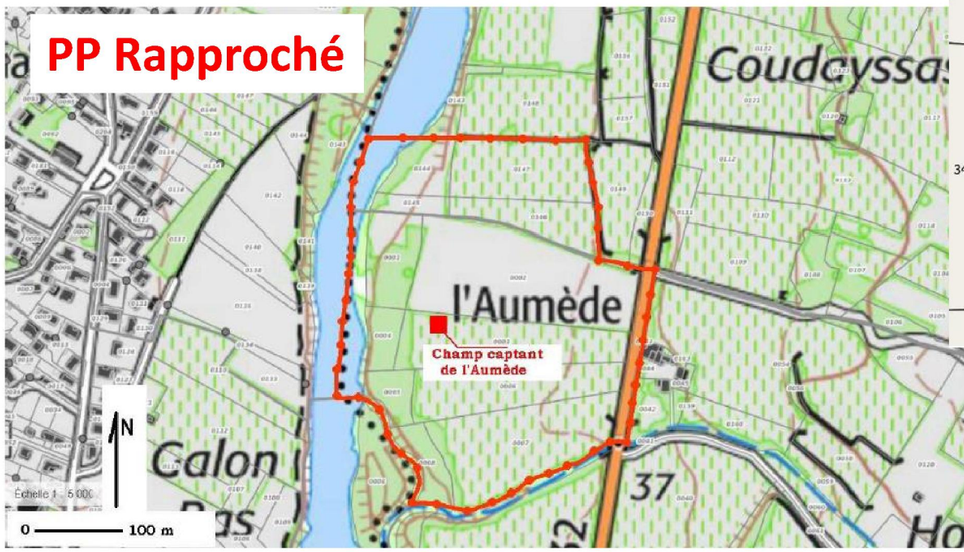


Figure 7: Implantation des ouvrages du futur captage de l'Aumède.

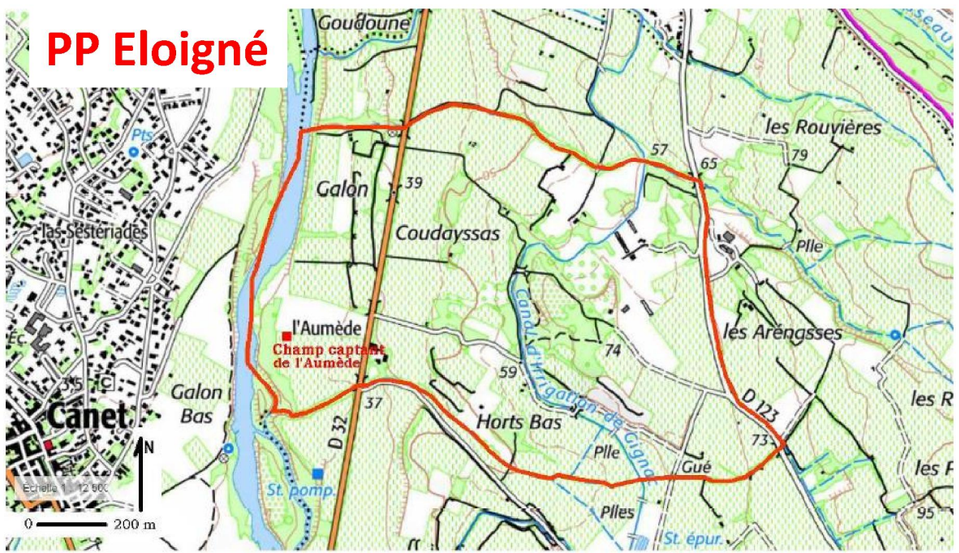
PP Immédiat



PP Rapproché



PP Eloigné

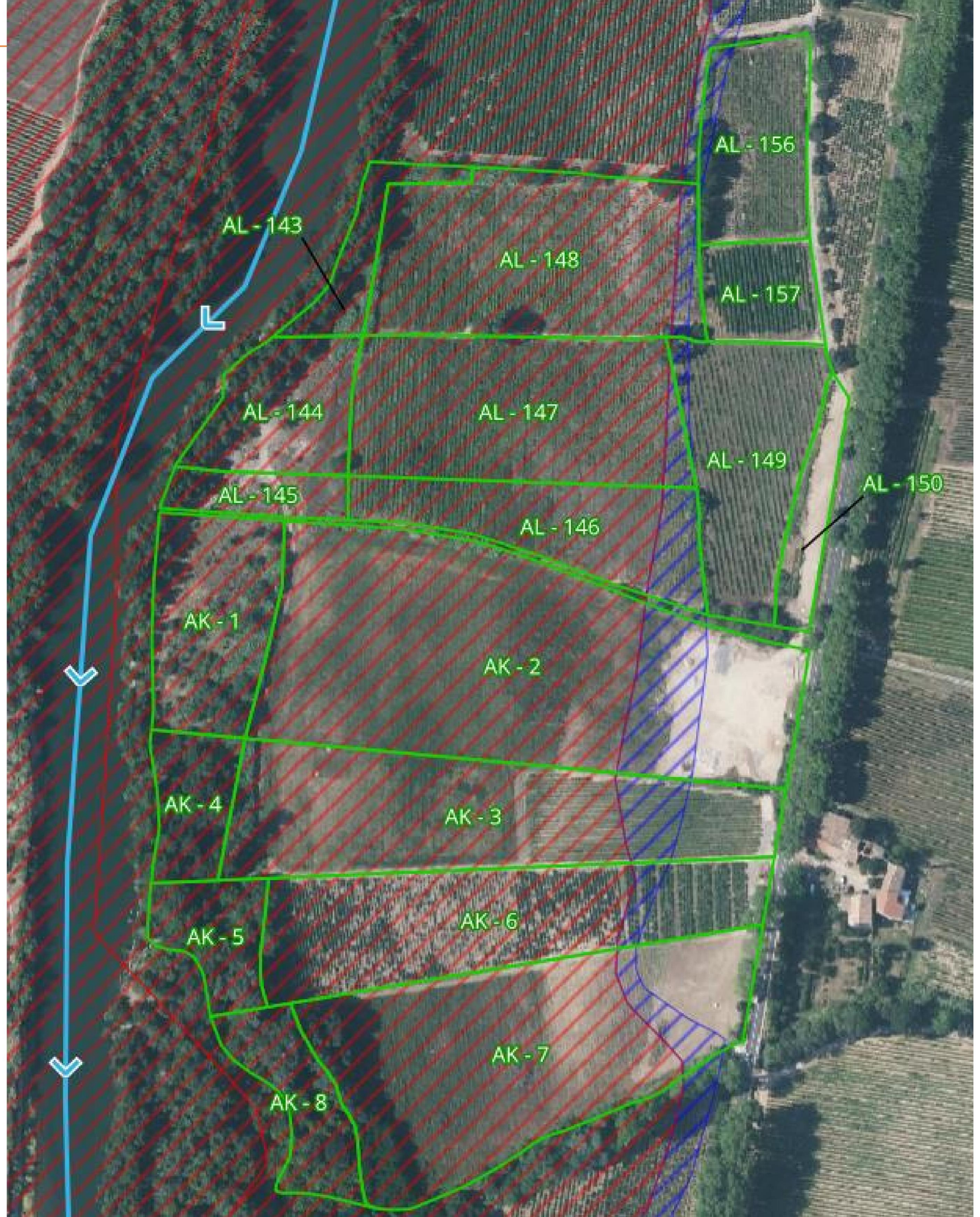


GAXIEU
AU COEUR DE VOS PROJETS

Etat des lieux et diagnostic

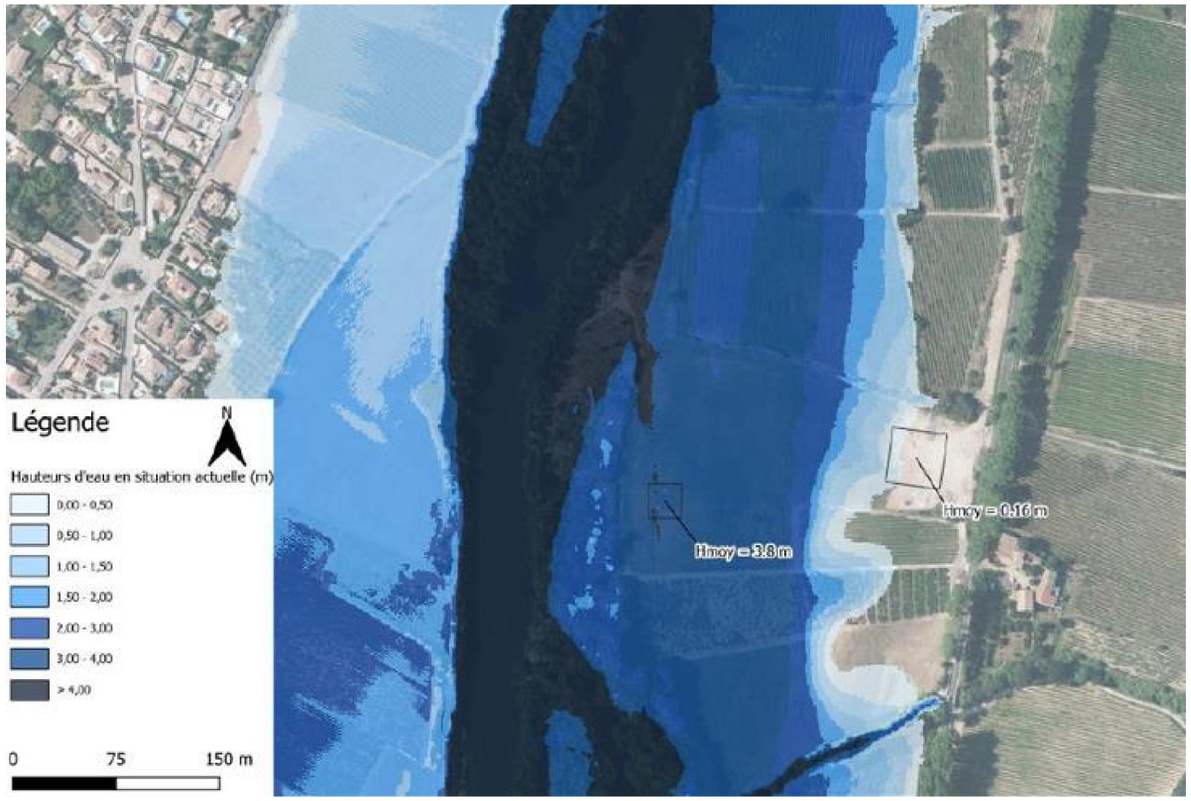
PPRi

- Projet se situe pour partie en:
  - Zone Rouge urbaine R.
  - Zone Bleue.
  - Hors Zone Inondable.

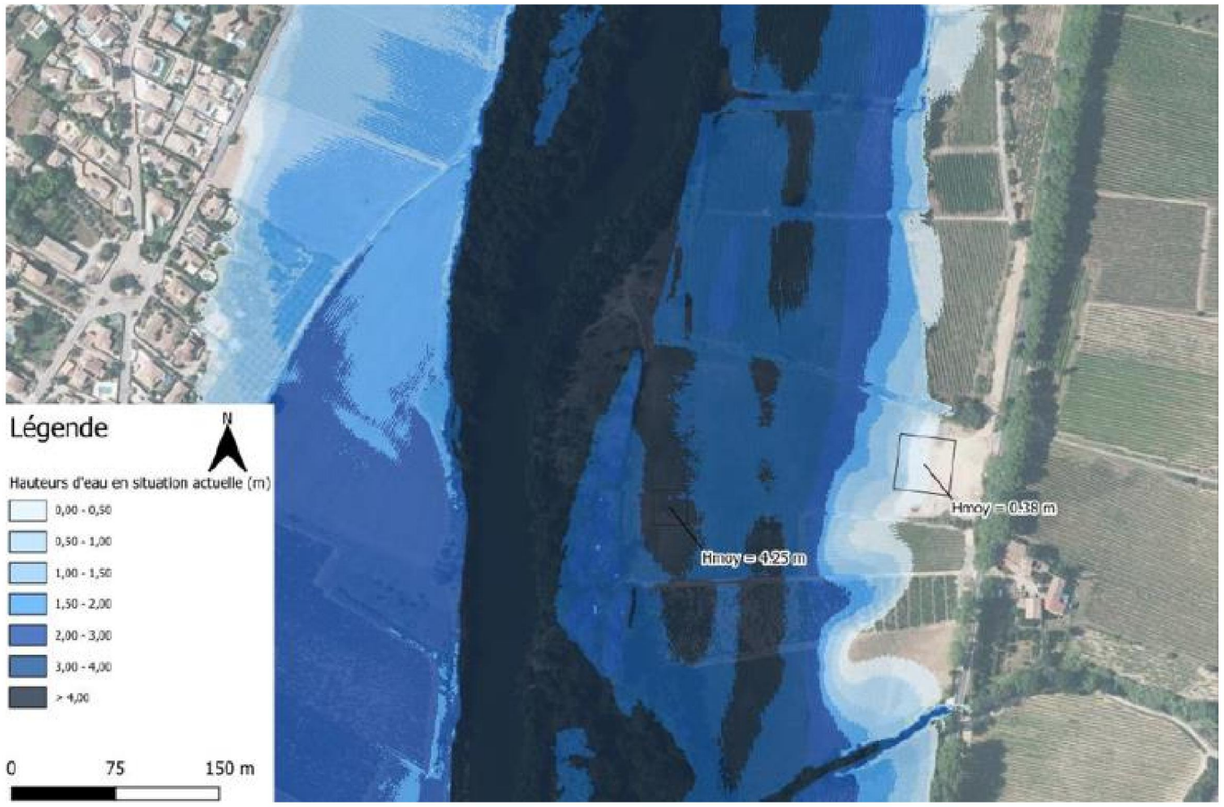


Etat des lieux et diagnostic

- *Note hydraulique CCEC concernant l'arasement des merlons et la compatibilité dans le cadre du projet de captage de l'Aumède: Visualisation des hauteurs d'eau*



Crue de référence 1907
H Max 2,00 et 4 m
V max : entre 1 et 2 m/S



Crue T 100 ans
H max environ 2 m
V max : entre 1 et 1,5 m/S

Pour les crues modélisées, les impacts hydrauliques des aménagements sont très faibles et très localisés autour des merlons arasés et n'induisent aucune aggravation en amont ou en aval des parcelles concernées.

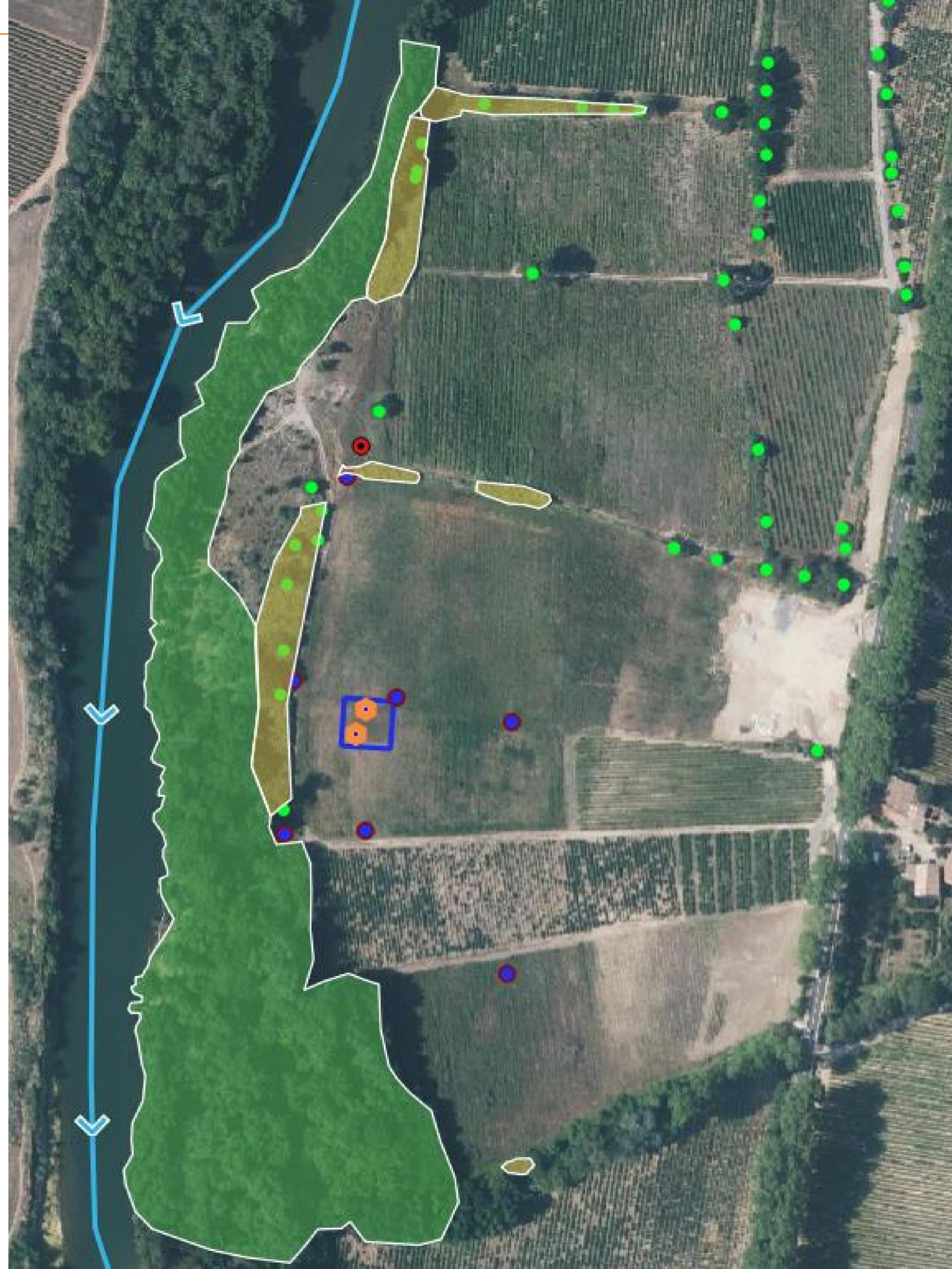
GAXIEU
AU COEUR DE VOS PROJETS

Eléments structurants du site

Cannes de Provence

Ripisylve

- ***Arbres isolés***
- ***Piézomètres***
- ***Forage de l'Aumède***
- ***Massif béton et tourelle métallique***



Caractéristiques du site

Les merlons (x 3)

Merlons	Hauteur en m	Linéaire en m	Surface en m²	Cubature en m3
Merlon 1	Variable de 0,70 à 1,50 m	130	2 623	2027
Merlon 2	Variable de 0,30 à 0,90 m	71	1315	557
Merlon 3	Variable de 0,30 m à 1,65 m	73	751	476



La ripisylve

- De belle venue / stratification équilibrée
- Pas de signe de sénescence.
- Largeur oscillant de 25 à + de 100 m.
- Hétérogénéité spécifique intéressante.

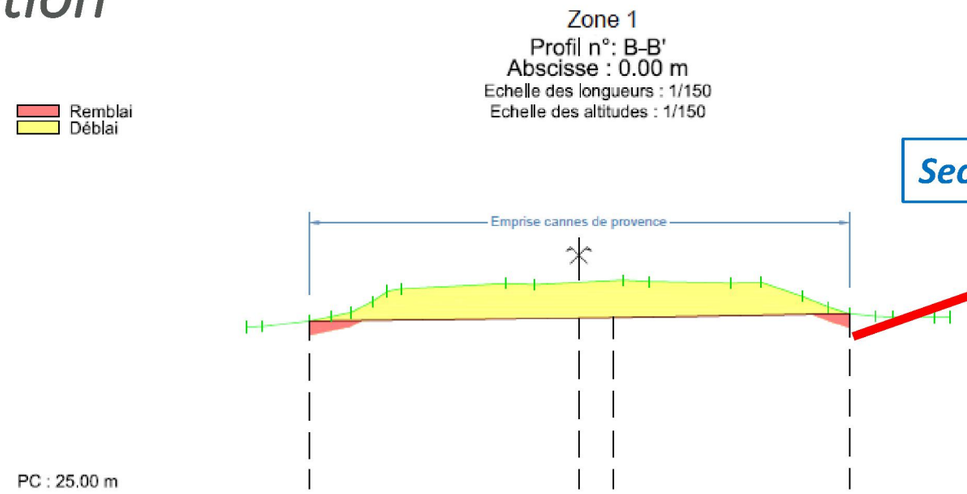


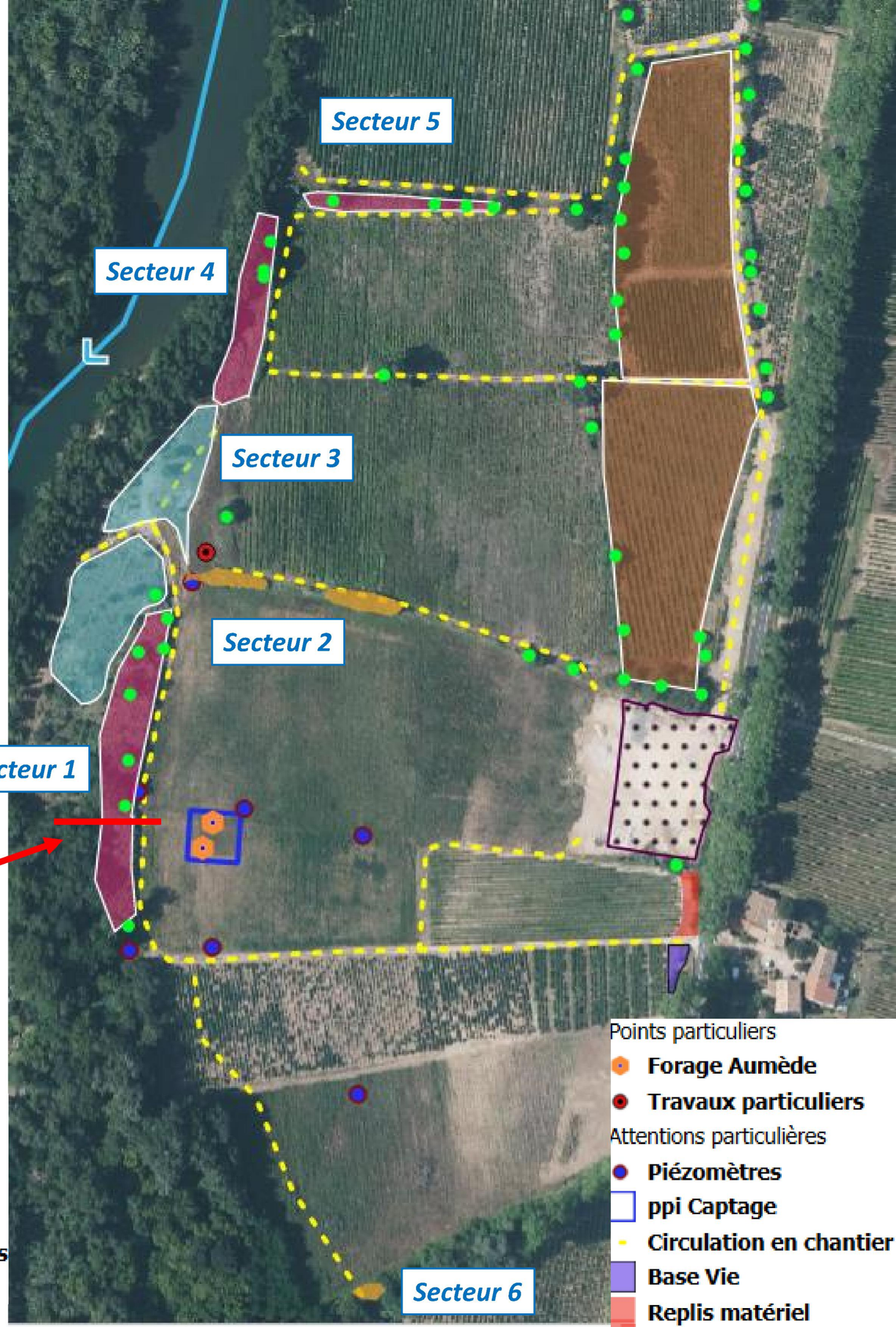
EVEE : Canne de Provence

- *Formation en massifs isolés ou en cannier dense linéaire.*
- *Dégrade la trame turquoise.*

Aménagements projetés et organisation des travaux

- *Secteurs 1,4,5 : Dérasement et traitement EVEE*
- *Secteurs 2, 6: Excavation et traitement EVEE*
- *Secteur 3: Nivellement*
- *Tout secteurs végétalisation par résilience ou plan de végétalisation*





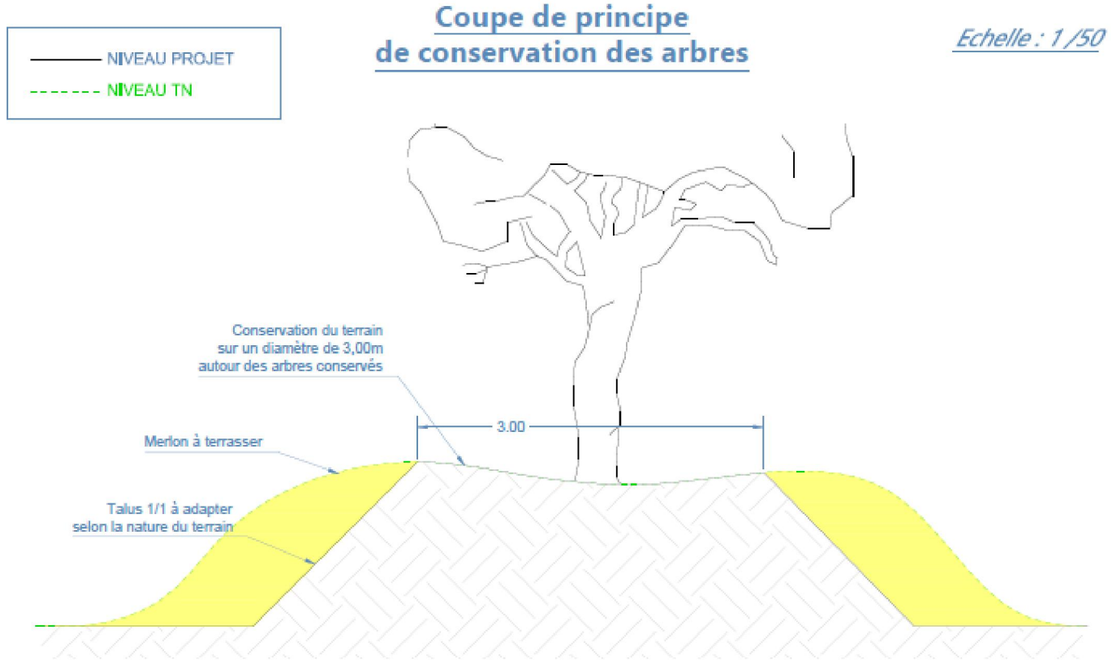
Principe général d'intervention

- Débroussaillage et libération des emprises travaux.
- Travaux de terrassement de pleine masse et charrois des matériaux vers l'atelier de crible.
- Criblage des matériaux.
- Nappage des matériaux fins et réinjection granulaire.
- Plantation ou résilience naturelle.

Aménagements projetés : Dégagement des emprises

- *Opération consistant à déboiser/débroussailler:*
  - *Les merlons (secteurs 1, 4, 5)*
  - *Les surfaces d'excavation présentant des EVEE (secteur 2 et 6)*
  - *Les surfaces à niveler in situ (secteur3)*
  - *Les surfaces d'accueil des matériaux criblés à des visées : agricoles et sédimentaires*
  - *NB: Les arbres en présence sur les merlons dont le diamètre est supérieur à 20 cm seront conservés*





GAXIEU
AU COEUR DE VOS PROJETS

Aménagements projetés : Travaux de terrassement

- *Opération de terrassement par déblaiement en plan horizontal à la côte projet.*
  - Secteur 1,4,5
- *Opération d'excavation des massifs de cannier à une profondeur de 0,50 cm sur les surfaces identifiées.*
  - Secteur 2,6
- *Opération de nivellement par déblais remblais in situ.*
  - Secteur 3





GAXIEU
AU COEUR DE VOS PROJETS

Aménagements projetés : Criblage des matériaux

- *Les volumes de matériaux contaminés par la canne de Provence seront dirigés vers un atelier de criblage*
- *Les matériaux seront séparés en 3 classes de crible*
  - *Matériaux fins : terre végétale: hypothèse de 80 % du volume global des matériaux*
  - *Matériaux intermédiaires: matériaux granulaire fin: Hypothèse de 10 % du volume global des matériaux*
  - *Matériaux grossiers: Matériaux granulaire grossier: hypothèse de 10 % du volume global des matériaux*







Aménagements projetés : Valorisation des matériaux

- *Les matériaux assainis des parties contaminantes pourront être réutilisés sur le site:*
  - *A des fins agricoles dans le cadre du conventionnement avec le LPAVH de Gignac*
  - *A des fins de réinjection des matériaux granulaires sur l' atterrissement au droit de la zone projet.*







Régalage des matériaux granulo
Surface d'accueil : 3 850 m²
Volume max : 793 m3
Hauteur réinjection: 0,20 m
Volume min: 668 m3
Hauteur réinjection: 0,17 m



Régalage des matériaux fins
Surface d'accueil : 11 110 m²
Volume max : 3 163 m3
Hauteur re nappage : 0,28 m
Volume min: 2 660 m²
Hauteur re nappage: 0,23 m

GAXIEU
AU COEUR DE VOS PROJETS

Aménagements projetés : Végétalisation rivulaire

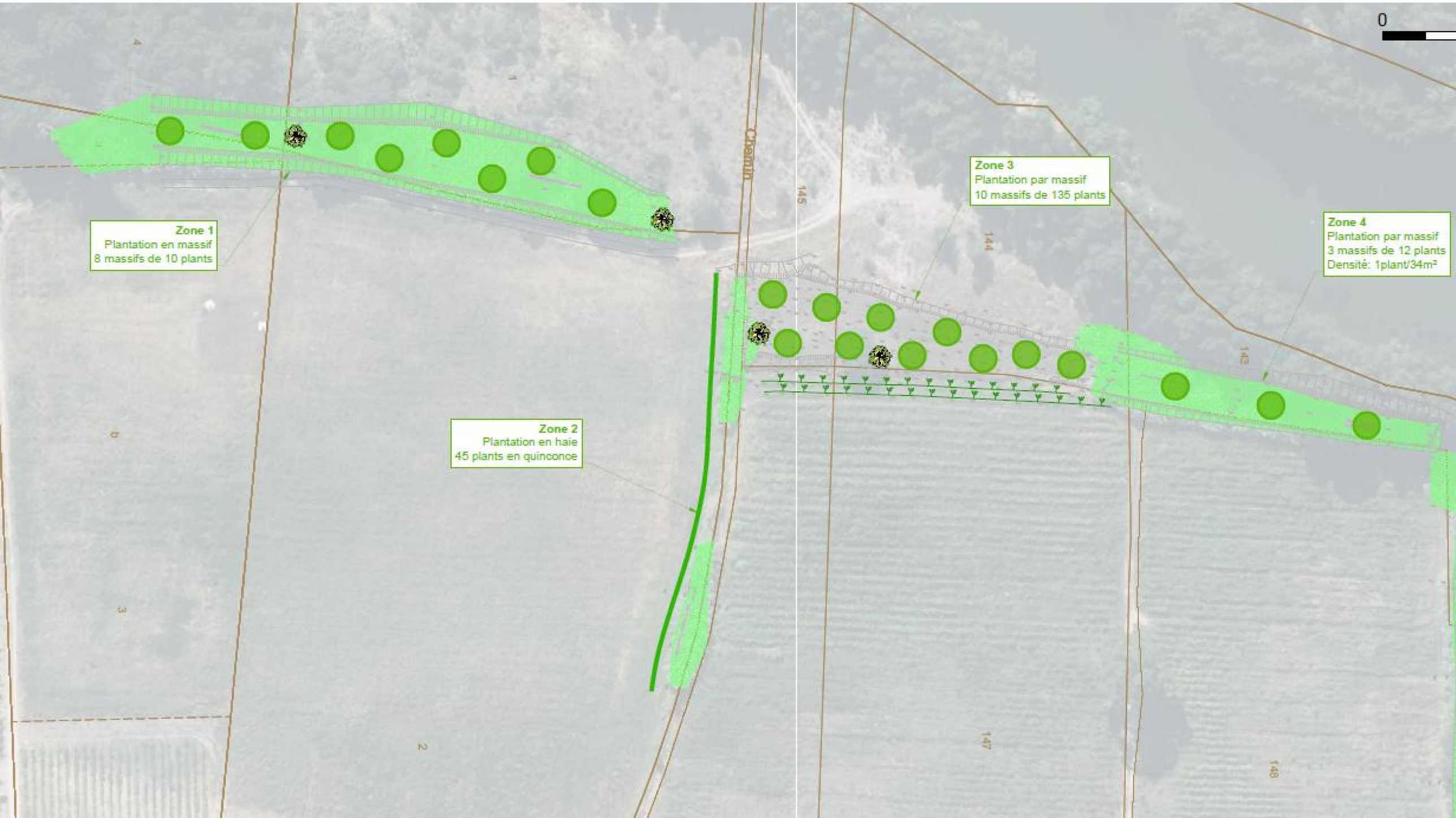
2 Principes de plantation – choix à déterminer

- Plantation assistée
  - 380 jeunes plants forestiers en godet
  - Hauteur maximales 0,80 m
  - Essences identiques à la ripisylve actuelle
  - Plantation en massif en appui des sujets conservés
  - Densification/m² des plantations en fonction de la proximité de la ripisylve

- Résilience naturelle
  - Vérification du potentiel de recolonisation
  - Suivi de reconquête régulière pour évaluer la couverture surfacique et la diversification spécifique

GAXIEU
AU COEUR DE VOS PROJETS

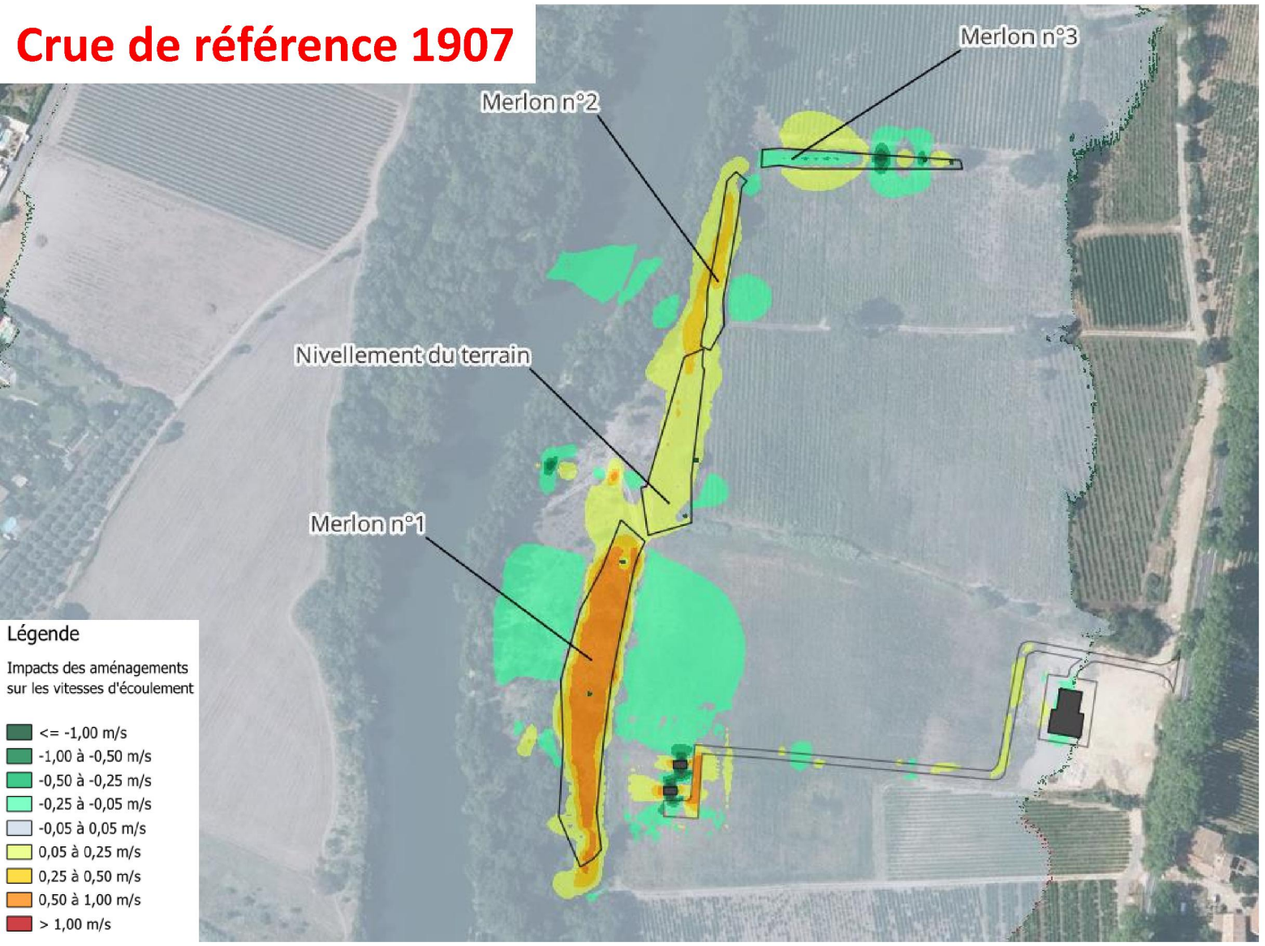
Aménagements projetés : Plan de plantation type



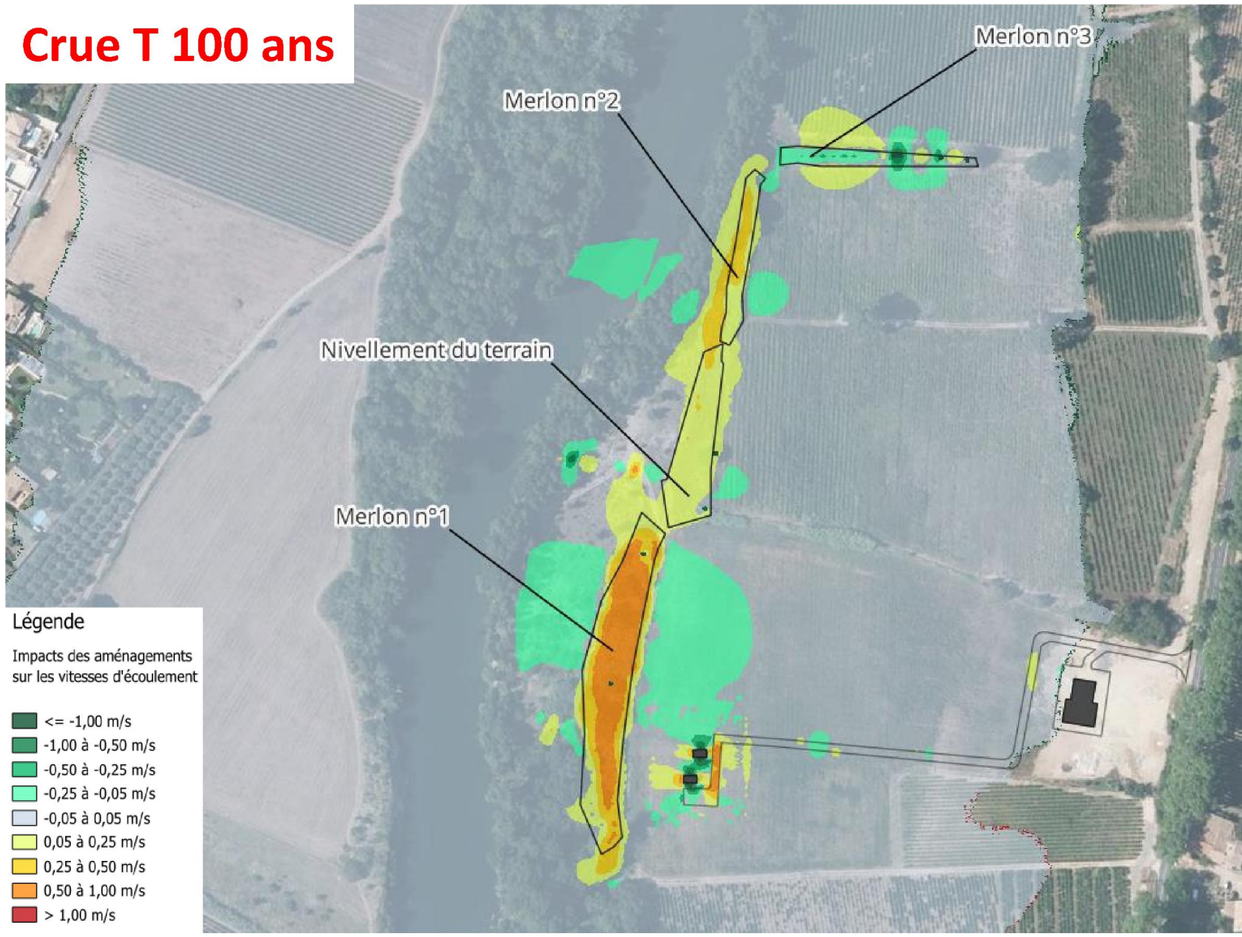
Incidence hydraulique du projet

- *Note hydraulique CCEC concernant l'arasement des merlons : Visualisation des vitesses d'écoulement.*

Crue de référence 1907



Crue T 100 ans



La taille des aménagements proposés réduite comparée à la largeur du lit majeur de l'Hérault et sa surface d'écoulement. Ainsi, pour les crues modélisées, les impacts hydrauliques sont très faibles et localisés autour des merlons arasés et n'induisent aucune aggravation en amont ou en aval de la parcelle concernée.

GAXIEU
AU COEUR DE VOS PROJETS

DIMENSIONNEMENT FINANCIER Scénario 1

Intitulé	U	Qtité	€ HT	Total
Installation chantier	Ft	1	7 150,00 €	7 150,00 €
Débroussaillage	m2	26677	1,00 €	26 677,00 €
Déblaiement et traitement des matériaux contaminés	m3	3956	22,00 €	87 032,00 €
Remise en œuvre de déblais sur site	m3	3163	6,00 €	18 978,00 €
Réinjection des matériaux granulaires issus de criblage	m3	793	4,00 €	3 172,00 €
Dépose poteau métallique	ft	1	2 500,00 €	2 500,00 €
Nivellement in situ secteur 3	m3	557	12,00 €	6 684,00 €
Total Travaux Hors végétalisation				152 193,00 €
Végétalisation	u	380	42,00 €	15 960,00 €
Entertien sur 3 ans	ft	3	10 500 €	31 500,00 €
				47 460,00 €
Total Opération scénario 1				199 653,00 €

Après un échange avec la DDTM sur les possibilités de renappage des sols criblés en zone inondable
Le scénario 1 B option résilience naturelle est réévalué à **146 177 € HT**

GAXIEU
AU COEUR DE VOS PROJETS

DIMENSIONNEMENT FINANCIER Scénario 2

Intitulé	U	Qtité	€ HT	Total
Installation chantier	Ft	1	7 150,00 €	7 150,00 €
Débroussaillage	m2	26677	1,00 €	26 677,00 €
Déblaiement et traitement des matériaux contaminés	m3	3328	22,00 €	73 216,00 €
Remise en œuvre de déblais sur site	m3	2660	6,00 €	15 960,00 €
Réinjection des matériaux granulaires issus de criblage	m3	668	4,00 €	2 672,00 €
Dépose poteau métallique	ft	1	2 500,00 €	2 500,00 €
Nivellement in situ secteur 3	m3	557	12,00 €	6 684,00 €
Total Travaux Hors végétalisation				134 859,00 €
Végétalisation	u	380	42,00 €	15 960,00 €
Entertien sur 3 ans	ft	3	10 500 €	31 500,00 €
				47 460,00 €
Total Opération scénario 1				182 319,00 €

GAXIEU
AU COEUR DE VOS PROJETS

DIMENSIONNEMENT FINANCIER Scénario 3: Arasement unique du secteur 1

Intitulé	U	Qtité	€ HT	Total
Installation chantier	Ft	1	7 150,00 €	7 150,00 €
Débroussaillage	m2	5623	1,00 €	5 623,00 €
Déblaiement et traitement des matériaux contaminés	m3	2027	22,00 €	44 594,00 €
Remise en œuvre de déblais sur site	m3	1621	6,00 €	9 726,00 €
Réinjection des matériaux granulaires issus de criblage	m3	406	4,00 €	1 624,00 €
Dépose poteau métallique	ft	1	2 500,00 €	2 500,00 €
Total Travaux Hors végétalisation				71 217,00 €

GAXIEU
AU COEUR DE VOS PROJETS

Analyse comparative des scénarii

Le scénario 1 B est réévalué à 146 177 € HT

Synthèse comparative des 3 scénraios			
Critères	**Scénario 1**	**Scénario 2**	**Scénario 3**
Coût HT des travaux	152 193,00 €	134 859,00 €	71 217,00 €
Végétalisation	15 960,00 €	15 960,00 €	résilience naturelle
Entretien sur 3 ans	31 500,00 €	31 500,00 €	suivi annuel internalisé
Coût global	199 653,00 €	182 319,00 €	71 217,00 €
Niveau de restauration	Très élevé	Elevé	modéré
Volumes traités	Maximum	Important	Limité
Réinjection sédimentaire	Maximale	Intermédiaire	Faible
Revalorisation des terres	Maximale	Importante	Partielle
Bénéfice écologique	Excellent	Très bon	Moyen

Critère	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Fonctionnement hydromorphologique	★★★★★	★★★★☆	★★★☆☆
Fonctionnement hydraulique	★★★★★	★★★★☆	★★★☆☆
Restauration du transit sédimentaire	★★★★★	★★★★☆	★★☆☆☆
Lutte contre la Canne de Provence	★★★★★	★★★★★	★★★★☆
Valorisation des matériaux	★★★★★	★★★★☆	★★★☆☆
Coût	★★☆☆☆	★★★☆☆	★★★★★
Rapport coût / efficacité	★★★★☆	★★★★★	★★★☆☆
Notation	31	29	23

GAXIEU
AU COEUR DE VOS PROJETS

SUIVI DES EVEE

- Le suivi portera sur la reprise des plantules au printemps/été suivant les opérations et concernera:

  - Les emprises de travaux (secteurs 1,2,4,5,6)
  - Les voies de circulations empruntées
  - La zone de criblage
  - La zone de réinjection granulaire

Dans le cadre du marché de travaux, une recherche de résultat sera privilégiée et évaluée sur la rigueur et l'application des méthodes visant a isoler les systèmes rhizomateux.

Le constat de reprise des EVEE sera fait contradictoirement avec la maitrise d'ouvrage, le MOE et l'entreprise travaux.

Protocole de suivi sur la reconstitution de la ripisylve

- En résilience Naturelle:
  - Suivi de l'évolution de la couverture végétale (en régie ?).
  - Suivi du peuplement pionnier se mettant en place (en régie ?).
  - Suivi à N+ 2 de la trajectoire dynamique de la végétation (Densité de ligneux, espèces en présence).

- En plantation assistée:
  - Un taux de reprise équivalent à 80 % sera demandée à N+1.
  - Nécessite le provisionnement financier d'entretien annuel sur 1 à 3 ans (10 500 €HT/an)
  - Prélèvement des eaux d'arrosage dans le fleuve hors contraintes de restriction.

GAXIEU
AU COEUR DE VOS PROJETS

Cadre réglementaire: Dossier de déclaration lois sur l'eau

- ***Article 214.1 Du Code de l'environnement***

  - ***Rubrique 3.3.5.0 : Travaux mentionnés ci après ayant uniquement pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à la réalisation de cet objectif.***

1° Arasement ou dérasement d'ouvrages relevant de la présente nomenclature, notamment de son titre III, lorsque :

b) Il s'agit d'ouvrages latéraux aux cours d'eau, sauf s'ils sont intégrés à un système d'endiguement, au sens de l'article R. 562-13, destiné à la protection d'une zone exposée au risque d'inondation et de submersion marine ;

2° Autres travaux :

d) Revégétalisation des berges ou reprofilage améliorant leurs fonctionnalités naturelles ;

h) Restauration de zones naturelles d'expansion des crues.

GAXIEU
AU COEUR DE VOS PROJETS

Planning prévisionnel des travaux

Période ciblée à compter de décembre 2026

Travaux de restauration es berge du site de l'Aumède - Le Pouget

Terrassement et génie civil	Semaine 1					Semaine 2					Semaine 3					Semaine 4					Semaine 5					Semaine 6					Semaine 7					Semaine 8					Semaine 9					Semaine 10				
	L	m	m	j	v	L	m	m	j	v	L	m	m	j	v	L	m	m	j	v	L	m	m	j	v	L	m	m	j	v	L	m	m	j	v	L	m	m	j	v	L	m	m	j	v	L	m	m	j	v
Travaux préparatoires	■	■	■	■	■																																													
Installation de chantier						■	■																																											
Dégagement des emprises								■	■	■	■	■																																						
Arasement merlons secteurs 1, 4, 5													■	■	■	■	■	■	■	■																														
Nivellement secteur 3																					■	■	■	■																										
Excavation secteurs 2 et 6																									■	■	■																							
Traitement EEE et criblage matériaux																												■	■	■	■	■	■	■	■	■	■													
Transfert et Renappage des matériaux sur parcelle agricole																																	■	■	■	■	■	■	■	■	■									
Transfert et injection des matériaux																																									■	■	■	■						
Plantations																																														■	■	■	■	■

GAXIEU
AU COEUR DE VOS PROJETS

Projection et planification de l'opération

Travaux de restauration des berges de l'Hérault - Aire de Captage site de L'Aumède Commune du Pouget																																											
	juil-26					août-26				sept-26				oct-26					nov-26				déc-26					janv-27				févr-27				mars-27				avr-28			
N° semaine	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12				
COPIL 8 juillet 2026																																											
DLE - Natura 2000																																											
Instruction dossier (3 mois considérés)																																											
TO2: ACT VISA DET AOR																																											
ACT																																											
Appel d'offre (4 semaines)																																											
Analyse des offres																																											
Notification																																											
VISA																																											
DET-AOR																																											
TO3: GPA --> N+1																																											
Saisonnalité défavorable																																											

GAXIEU

AU COEUR DE VOS PROJETS